L'ECOLE SYNDICALISTE GIRONDINE

SNUDI 33 FO FNEC FP

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des écoles, Psy-EN & AESH du 1er degré
FORCE OUVRIÈRE – SECTION DE LA GIRONDE

Lettre aux adhérents

Trimestriel
N°63
Février 2023

Bordeaux CTC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Cher(e) Camarade,

Je t'invite à participer au XIVème Congrès départemental de ton syndicat, qui se tiendra à l'UD FO, Quai de la Monnaie à Bordeaux, lundi 6 mars 2023.

A l'heure où ce journal est imprimé (mardi 31 janvier) nous sommes en pleine bagarre contre la réforme des retraites Macron/Borne. En obtenir son retrait serait une formidable ouverture pour la satisfaction de toutes les autres revendications : salaire, conditions de travail et postes.

Ce combat, nous sommes en capacité de le gagner, nous allons le gagner !

Tu comprendras dès lors l'importance de participer au Congrès du SNUDI FO 33 lundi 6 mars.

Ce sera l'occasion de réunir les militants et les adhérents, de débattre démocratiquement de nos revendications et d'élire nos instances.

Tu trouveras dans ce bulletin :

⇒ le rapport d'activité,
⇒ la proposition d'ordre du jour,
⇒ les actes de candidatures aux différentes commissions,
⇒ ainsi que les modalités pratiques de participation.

Tu es convoqué en tant que délégué. Cela te donne droit à une autorisation d'absence rémunérée.

J'attire ton attention sur la nécessité absolue d'envoyer ta demande à ton IEN avant le jeudi 2 mars.

Je suis persuadée que tu comprendras l'importance de ce Congrès. Je compte vraiment sur ta participation. Je te remercie de confirmer ta présence, par mail ou téléphone auprès de ton correspondant de secteur FO.

Amitiés syndicalistes
Marlène Fernandez
Secrétaire départementale

XIVème Congrès du SNUDI FO de la Gironde

Lundi 6 mars 2023

Siège de l'UD FO, 17 Quai de la Monnaie, Bordeaux
Tram C/D - arrêt St Michel
Accueil à partir de 9h

En présence de

Frédéric Volle

Secrétaire général du SNUDI Force Ouvrière

et de **Philippe Mano**

Secrétaire général de l'Union départementale de la Gironde des Syndicats Force Ouvrière

Sommaire

P2 & 3 - Réforme des retraites
P4 - Modalités de participation Congrès
P5 à 10 - Rapport d'activité
P11 - Carte scolaire 2023
P12 - Mouvement départemental
P13 - Activité du syndicat
P14 - Ecole et Laïcité
P15 - Correspondants FO
P16 - Bulletin de réadhésion

Encart :
- Convocation au Congrès

Organe du SNUDI FO 33
17 Quai de la Monnaie
33080 BORDEAUX Cedex

☎ **05.57.95.07.61**
http://33.fo-snudi.fr
snudifo33@yahoo.fr

Directeur de la publication:
Marlène Fernandez
Commission paritaire
04 25 S 06473
Imprimé par Moggar copie service

CGT FO
Vos Droits sont notre seule Loi

Intervention de Philippe MANO,
Secrétaire Général de l'Union départementale des syndicats FO de la Gironde

Manifestation du mardi 31 janvier 2023 - Bordeaux

Chers amis, chers camarades

Je vous apporte le salut fraternel des syndicats FO de la Gironde.

Le 19 janvier nous étions 60000 à Bordeaux et 2 millions au niveau national pour combattre la contre-réforme Macron Borne des retraites.

Aujourd'hui 31 nous sommes encore plus nombreux !

On est toujours là même si Macron ne veut pas !

Ce projet est inacceptable pour la totalité des organisations syndicales (FO, CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, UNSA, FSU, Solidaires) qui n'ont eu de cesse de rappeler qu'elles n'accepteraient ni report de l'âge légal de départ, ni augmentation de la durée de cotisation, elles appelaient le jeudi 19 janvier, je cite : au « départ d'une puissante mobilisation sur les retraites. »

Aujourd'hui c'est également la jeunesse qui se mobilise face à la dégradation de ses conditions de vie et d'étude comme notamment Parcoursup, une jeunesse qui n'accepte pas la galère, qui n'accepte pas l'avenir qui lui est proposé. Une jeunesse qui se réunit en AG et qui est présente aujourd'hui avec les salariés actifs chômeurs, retraités pour gagner le retrait de la « réforme » Macron Borne sur les retraites.

Dans le communiqué national au soir du 19 janvier nos organisations ont déclaré dans l'unité, je cite : « Une puissante mobilisation qui oblige au retrait ». Elles ont raison ! C'est le retrait que nous devons gagner !

Mes camarades vous le savez le gouvernement utilise en permanence la même rhétorique : « sauver le système de retraite par répartition » ou « ramener le système à l'équilibre dans les 10 ans ». La Première ministre explique : « Il y aura un déficit qui dépassera les 12 milliards et qui continuera à se creuser si on ne fait rien ».

Un gouvernement qui utilise la procédure accélérée avec l'article 47/1 et peut être demain le 49/3 pour faire passer sa contre-réforme. La totale !

La réalité, c'est qu'il y a un excédent de 900 millions d'euros qui a été dégagé en 2021, malgré la crise sanitaire, portant le total du surplus à 3,2 milliards d'euros.

Mes camarades, pour FO même s'il fallait vraiment trouver 12 milliards d'euros d'ici 2027, rappelons les 150 milliards annuels d'exonérations de cotisations dont bénéficient les entreprises sans contreparties, ni garanties !

La ligne du gouvernement MACRON est claire : c'est la baisse du coût du travail au bénéfice du capital financier. C'est moins de services publics, moins d'hôpitaux, moins d'écoles, moins de salaires, moins de sécu, moins de retraites ! Et dans le même temps le président Macron vient d'annoncer un budget pour l'armement en augmentation de plus de 30%. Un budget de 413 milliards de 2024 à 2030 !

Pour le président Macron et son gouvernement la réponse c'est 21 milliards de plus d'ici 2030 pour l'armement et 12 milliards d'économie pour les retraites !

C'est la régression sociale à tous les étages !

Nous n'acceptons pas !

Avec ce 31 janvier encore plus puissant et massif que le 19 janvier, pour FO la question qui se pose c'est : « quoi faire » face au blocage du gouvernement qui reste campé sur les 64 ans et l'augmentation du nombre de trimestres ?

Pour FO nous n'avons pas d'autre choix que d'organiser le blocage du pays par la grève.

Et pour cela FO vous appelle à organiser, des assemblées générales dans vos ateliers, dans vos entreprises, dans vos services dans l'unité la plus large avec vos organisations syndicales, pour décider de la suite, de la grève pour faire reculer le gouvernement ! Vous avez pris vos affaires en charge, vous avez raison.

Pour FO l'axe du combat est clair, c'est :

Depuis le 19 janvier grève et manifestation !
Non aux 64 ans ! Non aux 2 ans ferme !
Aucun trimestre en plus, maintien de tous les régimes !
Unité pour gagner le retrait de la Réforme Macron / Borne !

Bordeaux, jeudi 19 janvier 2023

Décider et organiser la grève dans toutes les écoles !

En complément de l'enquête grève FO, listant toutes les remontées de grève envoyées au syndicat et publiées sur notre site internet, une dizaine d'écoles de Gironde, souvent à l'initiative d'adhérents FO ont pris position au travers de motions s'opposant à la réforme des retraites Macron/Borne et marquant la nécessité de répondre positivement aux appels à la grève les 19 et 31 janvier. La plupart a posé la question de la reconduction.

Suite à cela, la FNEC FP FO 33 a proposé à l'ensemble des organisations syndicales de l'enseignement de la Gironde d'organiser des assemblées générales dans 8 secteurs du département. Toutes les AG ont discuté des initiatives à prendre et adopté des appels et résolutions (en intégralité sur notre site internet):

⇒ **Les collègues réunis à Bordeaux et Biganos déclarent** *« nous serons en grève le 31 janvier, et appelons à une mobilisation massive ce jour… nous appelons à la grève reconductible à compter du 31 janvier pour exiger l'abandon de la réforme des retraites Macron-Borne… »*

⇒ **Ceux de Mérignac et Langon estiment** : *« …que seule la grève reconductible au soir du 31 janvier permettra d'instaurer un vrai rapport de force pour gagner. »*

⇒ **A Libourne, l'AG appelle** *« …l'ensemble des travailleurs à faire du 31 janvier un succès plus fort que le 19 janvier, pour exiger l'abandon de la réforme des retraites Macron-Borne… et à l'amplification du mouvement par une grève reconductible … »*

⇒ **A Cenon, les collègues présents indiquent** *«…nous serons en grève le 31 janvier … »* et proposent parmi différentes actions *: « … la construction de la grève reconductible … »*

⇒ **A Biganos, les collègues présents se prononcent** : *« … pour la reconduction de la grève dès le 1er février … »*

⇒ **Et ceux du Médoc sont** *« … prêts et disposés à la grève reconductible dès le 31 janvier avec l'ensemble des secteurs professionnels … »* et encouragent *« tous les collègues qui y sont soumis (1er degré) à déposer dès maintenant leur intention de grève pour le 31 janvier et pour tous les jours jusqu'aux vacances de février. »*

⇒ **A Blaye, Biganos et Mérignac, les AG invitent** *« … tous les collègues à se réunir dès à présent et à adopter des motions pour amplifier la mobilisation… »* , **comme à Langon** *: « nous invitons tous les collègues à se réunir dès à présent sur leur lieu de travail afin de discuter des actions à mettre en place et de faire remonter leur position aux organisations syndicales … »* **ou encore à Cenon :** *« … Nous invitons tous les collègues à entrer dans l'action pour convaincre et amplifier la mobilisation… »*

⇒ **A Libourne, Cenon et Bordeaux, les AG de secteur appellent** à la tenue d'une AG départementale « éducation », mardi 31 janvier.

Les mandats du SNUDI FO 33 :

Inviter tous les collègues à discuter et décider la grève dans les écoles y compris de de sa reconduction et à s'organiser pour qu'un représentant par école/secteur soit présent aux AG pour rapporter les discussions.

NB : ce journal a été envoyé à l'impression le 31 janvier au matin...

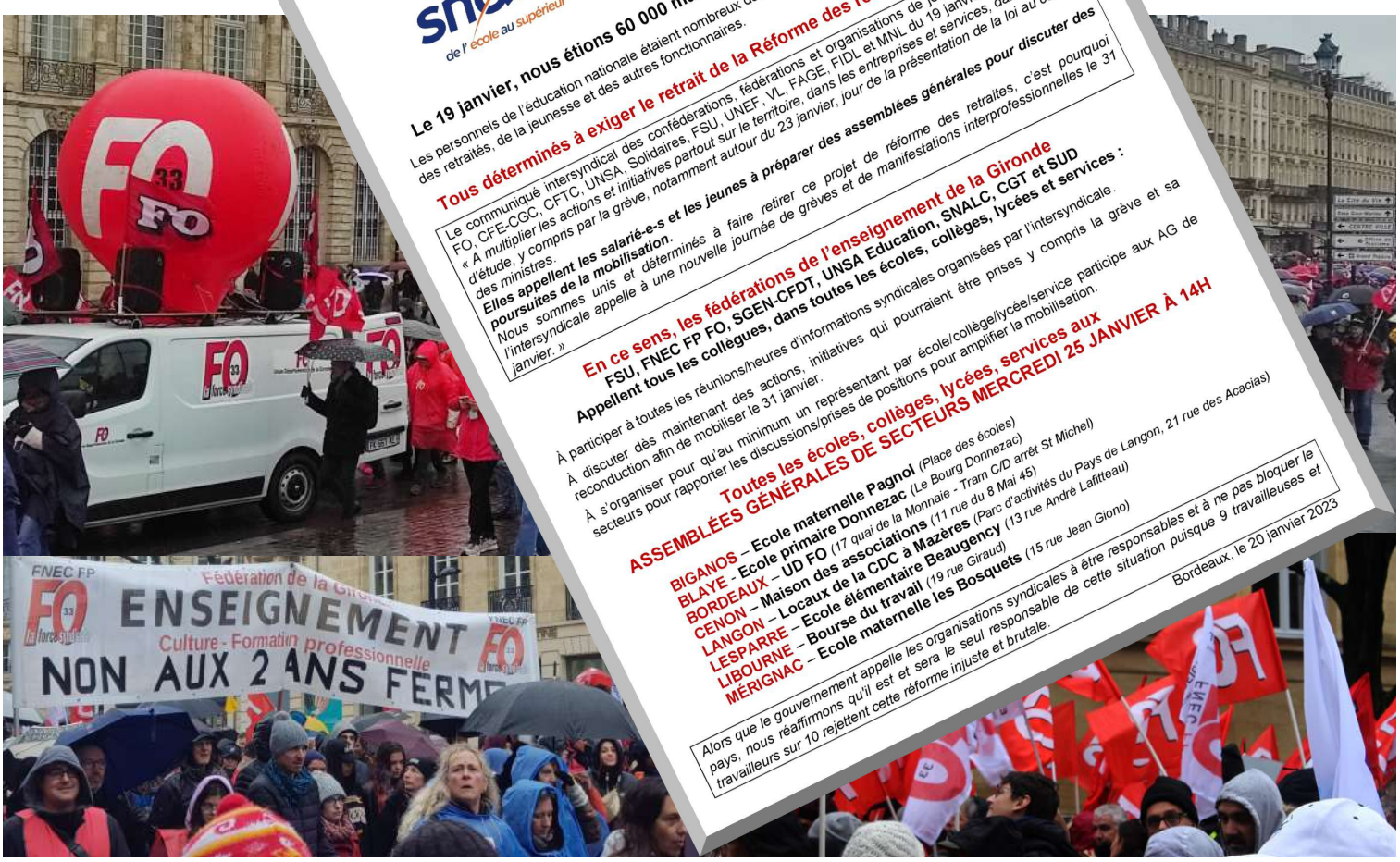

XIVème Congrès du SNUDI FO 33 - lundi 6 mars
Modalités de participation

A : Informer le syndicat de sa participation au Congrès et au repas fraternel du midi (Restaurant la Taverne du Midi)
Au Menu : *Terrine de la Mer / Manchons de canard, frites fraiches / Tarte aux pommes / Vin et Café*
12€ par personne *: paiement sur place, le jour du Congrès en chèque ou espèces*

B : Faire parvenir sa demande à son IEN avant le jeudi 1er mars *(tu peux le faire dès maintenant, le plus tôt sera le mieux…) :*

⇒ Remplir le formulaire de demande d'autorisation d'absence dans le département en mentionnant pour l'objet *: Convocation à un organisme directeur syndical.*

⇒ Ajouter son nom et prénom sur la convocation annexée à ce journal.

⇒ Envoyer ces 2 documents par courrier postal ou par mail à son IEN *(depuis la messagerie professionnelle : prénom.nom@ac-bordeaux.fr)* accompagnés du modèle de lettre ci après :

Modèle de lettre

M...Mme…
Ecole…

à Mme la DASEN,
S/c de Mme, M. l'IEN,
Circonscription de…

Objet : Demande d'autorisation d'absence pour participation à un organisme directeur (Congrès syndical)

Madame la DASEN,

J'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour la journée du lundi 6 mars, en application du décret n°82-447 du 28 Mai 1982 (article 13 modifié par le décret du 31 Mai 2013), afin de participer au Congrès départemental du SNUDI FO 33 en tant que délégué(e) (convocation ci-jointe). Celui-ci se tiendra à l'Union Départementale Force Ouvrière de la Gironde, 17/19 Quai de la Monnaie à Bordeaux.

Je vous remercie de faire assurer mon remplacement.

Veuillez recevoir, Mme. la DASEN, mes salutations respectueuses.

Date, signature

Proposition d'ordre du jour

9h00
Accueil des congressistes, remise des documents, installation

9h15
Proposition et élection des Bureaux de Congrès
Adoption de l'Ordre du jour
Intervention de Philippe Mano, secrétaire de l'UD
Complément au Rapport d'activité

10h
Discussion des délégués
Intervention de Frédéric Volle, secrétaire national
Proposition de la motion de Congrès

12h15
Rapport de Trésorerie
Lecture du Rapport Commission de Contrôle
Discussion des délégués
Réponse de la secrétaire départementale

12h45
Vote sur le Rapport d'activité
Vote du quitus de trésorerie
Présentation et élection de la Commission Exécutive
Présentation et élection de la Commission de Contrôle
Présentation et élection de la Commission des Conflits

13h15
Réunion de la CE : élection du Bureau départemental

13h30
Clôture du Congrès – Repas fraternel au restaurant la Taverne du Midi

Acte de candidature dans les instances

Formulaire à renvoyer par mail (snudifo33@yahoo.fr)
ou par courrier postal (17 quai de la Monnaie – 33 080 Bordeaux cedex)

☐ à la Commission Exécutive *(composée de 35 membres maximum)*
☐ à la Commission de Contrôle *(composée de 3 membres)*
☐ à la Commission des Conflits *(composée de 3 membres)*

Un même candidat ne peut être élu que dans une seule commission

NOM, Prénom : ……Date de naissance : ……

Ecole : ……Fonction : ……

Adresse personnelle : ……

Mail :……@……Tél. portable :……...

Date & signature

Marlène Fernandez, Secrétaire départementale

La démocratie syndicale : le mandat, le délégué

Elections professionnelles : décembre 2022

Le dispositif électoral du cahier de votants, associé aux RIS, a permis une augmentation dans tous les scrutins :

CCP des AESH et Assistants d'éducation : FO devient le 1er syndicat, avec plus de 25% des voix et 2 sièges (A la 3eme place en 2018)

CAPD des professeurs des écoles : FO progresse de 41 voix et conforte sa place de 2nd syndicat du département avec 1008 voix et 3 sièges !

Comité social d'administration (ex-CTSD) : FO enregistre 1956 voix (+ 16%), obtient un 1 siège de plus au Comité technique départemental, passe donc de 2 à 3 sièges sur 10 et devient ainsi la seconde fédération de l'enseignement en Gironde au détriment de l'UNSA qui recule en 3ème position.

Les mandats

La Commission Exécutive est réunie mensuellement sur Ordre du jour, avec président, secrétaire, cahier de PV, et rapports de trésorerie, de la Secrétaire, des élus CAPD, des délégués CHS-CT, CTSD, CDFC, CDAS, et prises de parole des correspondants de secteur. Elle a veillé au respect des statuts et à la libre discussion, tant dans la définition des mandats que dans l'élaboration de l'orientation et des décisions à mettre en œuvre selon les résolutions du Congrès précédent. Au bilan, la participation d'une majorité de membres a été régulière, avec une présence de plus en plus effective de syndiqués invités, appelés à prendre des responsabilités. 2020/2021 : 9 commissions exécutives réunies. 2021/2022 : il s'en est tenu 8

Entre 2 CE, **le Bureau départemental** se réunit pour la gestion de l'activité syndicale, dont les mandats pour le Comité général de l'UD, le Bureau départemental de la FNEC, la CAPD, le CHSCT, le CTSD, le CDFC (Formation continue), le CDAS (Action sociale), l'UDR (Union départementale des retraités) ainsi que la répartition et le traitement des mails et dossiers déposés par les collègues auprès du syndicat.
En 2021/2022 et 2020/2021, le bureau s'est réuni 12 fois par an.

Le compte rendu des mandats

L'AG Statutaire a été tenue le 7 octobre 2021 après-midi selon les statuts avec 79 adhérents présents. Le matin, l'AG fédérale a réuni 193 camarades.
La régularité du compte rendu du mandat syndical, de l'information des syndiqués et des collègues, est assurée par :

- **Les Flash-Info électroniques**. 85 numéros en 2020/2021 et 68 en 2021/2022
- **L'Ecole Syndicaliste Girondine**, journal trimestriel, 10 numéros publiés (de 53 à 63) depuis le congrès de 2020. Dans chaque numéro est indexée « l'activité du syndicat » sous forme d'agenda pour les 3 derniers mois.
- **Le Site internet du Snudi** « https://www.snudifo33.fr », créé en septembre 2018, voit sa fréquentation augmenter (entre 20 et 60 utilisateurs par jour en moyenne). En 2 ans, les pages les plus consultées après la page d'accueil sont : celles sur la liste des écoles en grève lors du combat contre la réforme des retraites, les pages liées à la carte scolaire : liste des ouvertures et fermetures de classes.

Formation/Stages

Les camarades élus à la Commission Exécutive et les correspondants de secteur sont invités à participer régulièrement aux stages de formation syndicale organisés par l'Union Départementale à Bordeaux ou la Fédération à Montreuil.
Le Snudi 33 est également à l'initiative de nombreux stages ouverts à tous les collègues : *Protection du fonctionnaire, Droits et devoirs des fonctionnaires, mobilité, mouvement départemental, inclusion scolaire/enseignement spécialisé*... En 2020/2021, 96 collègues ont participé aux différents stages proposés. En 2021/2022 ils ont été 78.

La parole aux collègues, l'information des collègues

Les RIS : tenues en « *binôme* » par les correspondants et un membre du Bureau, dans une école et sur un secteur, elles sont décisives pour l'information des collègues sur les réformes en cours et la position du syndicat, comme pour la discussion des revendications locales. Sur l'année scolaire 2020/2021, ce sont plus de 66 collègues qui ont été réunis et 249 en 2021/2022.
C'est la fierté du Snudi d'avoir mené ce combat continu pour leur maintien, en défense du droit syndical et du droit d'information des collègues, contre la volonté de la hiérarchie et du ministère de les interdire, et devant la soumission des syndicats autonomes. Ces RIS sont en général préparées par des tournées d'écoles, effectuées par les correspondants de secteurs.

Camille Tastet, Déléguée FO au CSASD (ex-CTSD)

Alors que le constat du manque d'enseignants est alarmant le ministre annonce la suppression de 1100 postes d'enseignants à la rentrée 2023 !

« Pas une classe à plus de 24 élèves ! »

Le constat de la rentrée 2020, faisait déjà état de conditions déplorables. Pour le DASEN, « *tout va bien !* » alors que les effectifs par classe explosent à cette rentrée : 359 écoles ont une moyenne supérieure à 24 élèves par classe. Le SNUDI FO 33 réclame à minima la création de 198 postes d'adjoints pour répondre à la revendication : « **pas une classe à plus de 24 élèves !** ». Le SNUDI FO 33 se tourne vers l'intersyndicale 33 en proposant de remettre à l'ordre du jour l'élaboration d'un plan de rattrapage chiffré et la construction du rapport de force qui avaient permis en 2003 en Gironde d'arracher 121 postes par an sur 3 ans.. »

Dès le 10 novembre 2020, la FNEC FP FO appelle à la grève massive pour exiger des postes et le recrutement de toutes les listes complémentaires du concours. A Bordeaux, c'est 700 manifestants qui se réunissent à l'appel de l'intersyndicale ! Le 26 janvier 2021, la colère ne désemplit pas et un nouveau mouvement de grève à l'appel de l'intersyndicale FO, CGT, FSU, pour de nouveau alerter sur le manque de postes. Le 10 mars, un rassemblement se tient devant la DSDEN portant la pétition intersyndicale à l'initiative de FO pour la création de postes statutaires !

Bordeaux, 26 janvier 2021

Camille Tastet, Déléguée FO au CSASD (ex-CTSD)

Réponse de la DASEN aux demandes de disponibilité, temps partiels, exeat, détachements :
« avis défavorable au regard de la situation des emplois dans le département de la Gironde. »

« Recrutement immédiat de tous les candidats inscrits sur les listes complémentaires et réabondement de celles-ci! »

Dès la rentrée suivante, FO appelle à la grève et à un rassemblement devant le rectorat le 23 septembre ! Le 13 janvier 2022, plus de 3000 manifestants défilant à Bordeaux et 300 écoles sont en grève pour exiger la création de tous les postes nécessaires et le **recrutement immédiat de tous les candidats inscrits sur les listes complémentaires et réabondement de celles-ci** ! Le ministre se retrouve contraint d'annoncer le recrutement sur les listes complémentaires mais le compte n'y est pas ! Un nouvel appel à la grève est lancé pour le 27 janvier qui réunira 4000 manifestants. Le SNUDI-FO soutient toutes les mobilisations initiées par les personnels et était présent jeudi 20 janvier à 12h devant le rectorat de Bordeaux pour une conférence de presse avec la FSU et la CGT educ 33 et à l'assemblée générale qui a suivi à 13h30 à la Bourse du travail. Le mercredi 2 février, le SNUDI FO 33 propose à tous les candidats du CRPE 2021, (non admis ou inscrits sur la liste complémentaire), de se réunir à l'UD FO de Bordeaux pour organiser ces futurs collègues et exiger le recrutement immédiat sous statut. Sur l'Académie de Bordeaux, la liste complémentaire du concours externe du CRPE 2021, n'est constituée que de 30 lauréats. 8 d'entre eux ont déjà été appelés début septembre pour pallier les démissions de stagiaires. Il ne resterait que 22 collègues à recruter pour pourvoir les besoins des 5 départements de l'académie (Gironde, Landes, Dordogne, Pyrénées Atlantiques et Lot et Garonne) ! Alors 22 LC à répartir sur les 5 départements de l'académie est bien insuffisant ! Le SNUDI-FO a écrit un courrier à la rectrice d'académie et a appellé les personnels à se réunir dans les écoles, dans les réunions d'information syndicale du SNUDI-FO, de manière à lister précisément tous les besoins en termes de remplaçants, de classes, de postes... et à prendre toutes les initiatives nécessaires pour faire valoir ces revendications. Mercredi 2 mars, nouveau rassemblement intersyndical devant la DSDEN pour exiger des postes tout de suite. De nouveau le mercredi 25 juin, rassemblement pour porter la pétition de l'intersyndicale sur le manque d'enseignants. Le 6 juillet, les candidats au concours inscrits sur la liste complémentaire avec l'aide de la FNEC FP FO 33 font un appel pour demander leur recrutement. Le SNUDI FO sera reçu en audience par la rectrice d'académie le 15 juillet pour porter leur revendication et les aider à se faire entendre. Dès la rentrée 2022, nous avons accompagné tous ceux de la liste complémentaire qui ont fait appel à nous jusqu'à ce qu'ils soient tous recrutés.

Bordeaux, 16 novembre 2020

« Création de postes statutaires ! Stop à la précarisation ! »

Pas de création de postes, la solution de la DSDEN : recrutement massif de contractuels ! FO revendique la **création de postes statutaires ! Stop à la précarisation !** Suite aux manifestations du 10 novembre 2020, le ministre annonce le recrutement de 277 PE contractuels dans l'académie de Bordeaux (non concrétisé). L'intersyndicale réclame le recrutement de personnels sous statut et invite tous les enseignants à signer la pétition « recrutement sous statut ».
Pour l'année scolaire 2020/2021, on comptabilise 9 contractuels « classiques » et 44 contractuels « COVID ». Ces derniers ne sont pas payés l'été ou comment précariser encore la précarité !
En octobre 2021, 35 sont déjà en poste et annonce du recrutement de 15 de plus. A partir de là, la machine est lancée ! Lors de la CAPD du 9 décembre 2021, il y a déjà 54 contractuels recrutés. La hiérarchie se dit « *très satisfaite d'eux* ! ». Pour FO, il convient donc de les titulariser sans condition ! Lors de la grève du 13 janvier 2022, FO demande la stagiairisation ou titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent ! Au 7 mai 2022, on est à 90 contractuels. A la CAPD du 6 janvier 2023, on en est à 176 contractuels ! FO dénonce l'explosion de ce recrutement précaire et demande la création de postes statutaires.
Face à la recrudescence de l'emploi contractuel dans le 1er degré en Gironde, le SNUDI FO 33 se mobilise pour les accompagner et défendre leurs droits. Un stage est mené avec la FNEC FP FO en octobre 2022 pour leur permettre de connaître leurs droits. Lors du prochain CSA, FO défendra leur droit à une rémunération à un indice équivalent à leur niveau d'étude.

« Un RASED complet pour 500 élèves ! »

Dès la rentrée 2020, FO réclame « **un RASED complet pour 500 élèves** ». En Gironde, le constat est clair : il manque : 179 postes de psychologues EN, 218 postes de maître E, 223 postes de maître G… CTSD du 8 avril 2021 : 0 création de poste RASED, CTSD du 13 juillet 2021 : toujours rien… Cela s'ajoute au nombre de structures d'enseignement spécialisé démantelées depuis la loi Montchamp de 2005 ! Pour la rentrée 2023, seulement 1 poste de psy EN sera créé et toujours rien en maître E et G. La DASEN ne voit pas l'intérêt d'en créer, il n'y a pas de personnels spécialisés pour les pourvoir !! À qui la faute ? Qui a stoppé les formations ?

« Création massive de postes de remplaçants ! »

Etat du remplacement en Gironde ? **FO exige la création massive de postes de remplaçants !** CTSD du 8 avril 2021 : 0 création de poste de ZIL alors que le département en a perdu 21 depuis 2009 et que des centaines d'absences ne sont pas remplacées. A la CAPD, le 22 juin, de nouveau alerté par FO sur la pénurie de remplaçants, le DASEN répond « *On est un des départements les mieux dotés. Y a t'il un besoin particulier en Gironde ? Peut-être car il y a encore des difficultés de remplacement aujourd'hui ... ».* CTSD du 13 juillet : surprise ! 0 création de poste de ZIL. CTSD de rentrée le 7 septembre 2021, toujours rien ! Lors du CTSD du 21 octobre, le SNUDI FO rappelle qu'aucun poste de ZIL n'a été créé. De plus, sur les ZIL existants, bon nombre sont bloqués sur des remplacements longs. Cette pénurie de remplaçants touche directement aux droits des enseignants car combien de journées de stages de formation continue sur temps de classe sont supprimées pour manque de remplaçants ? CTSD du 8 février 2022 : … 0 ! En ce début d'année 2022, le SNUDI FO 33 met en place une enquête auprès des écoles pour faire remonter toutes les absences non remplacées et diffuse une pétition initiée par des parents d'élèves afin de faire un état chiffré de la situation et de le porter lors de l'audience à la DASEN du 12 mai pour la création urgente et massive de postes statutaires. Le manque d'enseignants titulaires remplaçants conduit à des centaines de classes non remplacées dans notre département ! Lors de l'audience la DASEN confirme une « tension » dans le remplacement et confirme à cette date que 100 ZIL sont mobilisés sur des congés longs sur un volume de 235 ZIL en Gironde …

FO exige le recrutement immédiat de postes statutaires dès le premier CTSD du 6 septembre et un courrier est envoyé le 23 septembre à la DASEN pour l'alerter de nouveau. En cette rentrée, ce sont les brigades qui se retrouvent bloqués sur des remplacements à l'année privant les écoles de moyens de remplacement et les privant eux des ISSR. Le SNUDI FO les réunira autour d'une RIS « ZIL/BD » le 21 octobre et diffusera une pétition « Non à la maltraitance des TR , TR Bis, BD et à la dégradation des conditions de remplacement ! ». A ce sujet, le SNUDI a été reçu par la DASEN le 25 novembre.

✍ ***Delphine Marin,*** *Déléguée FO au CSASD (ex-CTSD)*

Non aux Evaluations d'écoles
Non à la Loi Rilhac
Défense du statut !

Dès le mois de mai 2022, la FNEC FP FO a organisé la mobilisation des collègues en rappelant que rien dans les obligations réglementaires de services et dans le statut des personnels ne permettait d'imposer des évaluations d'écoles. S'appuyant sur le journal spécial « Evaluations d'écoles », Le SNUDI FO33 a très vite alerté les personnels sur les dangers de ces évaluations d'écoles, les invitant à ne pas les mettre en œuvre et à préparer la mobilisation collective pour obtenir leur abandon.

La FNEC FP-FO a aussi proposé l'action commune aux autres organisations syndicales pour stopper ce dispositif. Une intersyndicale du premier degré s'est donc réunie le 9 juin 2022 à ce sujet et un communiqué intersyndical national SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT Educ'action, SUD Educaction et SNALC a affirmé l'exigence claire d'arrêt immédiat et définitif des évaluations d'écoles. L'intersyndicale a aussi adressé un courrier au Ministre N'Diaye le 29 juin 2022 pour réaffirmer sa position.

En Gironde, le SNUDI FO33 a organisé dès le mois de mai des RIS dans tout le département en se mettant à la disposition des collègues pour organiser la résistance, et faire adopter des prises de position par des motions dans toutes les écoles de la Gironde. Lors de tournées d'écoles, nous sommes allés à la rencontre des premières écoles concernées des circonscriptions de Bordeaux Centre et Talence pour les collègues qui refusaient légitimement ces évaluations.

Bordeaux, 13 janvier 2022

Lors du CDEN du 30 juin, le SNUDI FO 33 a proposé un vœu qui a été adopté par l'ensemble des organisations syndicales : « Le nouveau dispositif d'évaluations d'écoles chronophage et descendant relève plus d'une forme de management que d'un levier pour améliorer la réussite des élèves. Le CDEN exige qu'aucune école ne soit contrainte de mettre en œuvre ces évaluations d'écoles. »

Le SNUDI FO33 a aussi interpellé la DASEN lors de ce CDEN sur l'enveloppe budgétaire allouée pour mettre en œuvre les conclusions de chaque évaluation d'école. Réponse de la DASEN : « Aucun budget de prévu ! »

Dans la continuité du vœu adopté au CDEN, le SNUDI FO 33 a proposé aux autres organisations syndicales du département de transmettre à la DASEN vendredi 8 juillet toutes les motions qui étaient remontées de manière intersyndicale.

Dès la rentrée scolaire en septembre, les organisations syndicales de Gironde SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, CGT Educ'action ont demandé à être reçues par l'IA-DASEN pour que les 23 écoles du département ayant refusé de mettre en place une évaluation d'école obtiennent gain de cause.

Le lundi 5 septembre 2022, lors d'une audience ministérielle, la FNEC FP FO a précisé que les évaluations d'écoles étaient rejetées par les personnels à travers de nombreuses motions et prises de position dans les départements. La délégation a aussi rappelé sa position d'abandon de ce dispositif, revendication formulée en commun nationalement par le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU, la CGT Educ'action, SUD Education et le SNALC et par de multiples intersyndicales départementales. La FNEC FP FO a donc interrogé le Ministre N'Diaye sur la question des évaluations d'écoles qui a répondu : « Nous ne ferons pas d'évaluations d'écoles au 1er trimestre. On verra plus tard.»

Enfin le 6 septembre, en CTSD de rentrée, la DASEN de la Gironde a déclaré : « Il n'y a aucune obligation d'entrer dans une évaluation d'école. Il suffit de le signifier à son IEN ». CQFD !

Cette première victoire est à mettre au compte de la mobilisation massive et de la résistance collective des personnels qui, par les motions unanimes, ont contraint la hiérarchie à reculer. Ces évaluations sont une mascarade et n'ont d'autres finalités que de remettre en cause notre statut, de nous imposer un management digne des pires méthodes du privé et de mettre en concurrence les écoles ! Elles sont une étape de plus dans la remise en cause de notre statut de fonctionnaire d'état.

Ce dispositif, qui fait porter purement et simplement la responsabilité des dysfonctionnements aux personnels en occultant le manque de moyens, de postes et de formations, est à mettre en lien direct avec la Loi Rilhac et l'expérimentation Macron à Marseille. Face à l'accélération des attaques contre l'Ecole et notre statut, la résistance s'organise et se poursuit, à l'image des 40 écoles marseillaises qui ont appelé à boycotter l'expérimentation Macron, en dénonçant la logique de la Loi Rilhac qui confie aux directeurs la responsabilité de recruter les enseignants des écoles.

Le SNUDI-FO revendique l'abandon immédiat des évaluations d'écoles, tout comme il revendique l'abrogation de toutes les mesures visant à territorialiser l'Ecole publique, remettre en cause nos statuts et imposer un management digne du privé dans les écoles : PPCR, projets éducatifs de territoire, Loi Rilhac, expérimentation Macron à Marseille.. Non à la mascarade de ces auto -évaluations, défense de la liberté pédagogique ! Non à la mise en concurrence entre les écoles !

Patrick Mouras et Marlène Fernandez,
élus FO à la CAPD

CARRIERE : *mutation intra/interdépartementale, promotion, temps partiel ...*

Même si la Loi de Transformation de la Fonction Publique a considérablement amoindri le rôle des CAPD, pour autant les délégués FO continuent de défendre par tous les moyens les droits des collègues :

- 6 CAPD ont été convoquées depuis 2020
- 4 audiences demandées par FO à la DASEN pour porter les revendications collectives mais également des dossiers individuels
- 4 réunions bilatérales avec les services pour défendre les recours des mouvements intra et interdépartementaux
- 100 mails envoyés à la division du personnel pour interroger/ solliciter sur un dossier personnel.
- 70 collègues accompagnés par FO dans le cadre de convocations/audiences auprès de leur IEN ou adjointe à la DASEN.

Recours PPCR : FO accompagne chaque année une dizaine de collègues qui contestent leur appréciation PPCR, en les aidant dans la rédaction des courriers, en les accompagnant en audience chez l'IEN et en intervenant en CAPD.
Temps partiel : FO est intervenue en défense de 11 collègues à qui la DASEN prévoyait un refus d'exercice à temps partiel ou alors une délégation d'office pour poste « difficilement conciliable » et ce avec succès, puisque la DASEN a accordé leur temps partiel à 6 d'entre eux.
Profilage de poste : Dans toutes les instances, FO a réitéré sa demande d'abandon
Rupture conventionnelle : Depuis sa mise en œuvre en 2020, FO accompagne et aide les collègues à faire valoir leur droit à la rupture conventionnelle et a obtenu après intervention à tous les niveaux que les collègues en disponibilité puissent également y prétendre.
Mouvement interdépartemental : FO reste plus que déterminée sur ce sujet ! FO aide et conseille chaque année plus de 30 collègues. Recours, audience, bilatérale : en toutes circonstances FO alerte et interpelle la hiérarchie (dasen, rectrice, ministre) sur ce sujet catastrophique !

CAPD ou pas, FO continue de sommer la hiérarchie à agir/ prendre ses responsabilités :

- Manque de remplaçants, problèmes de versement des ISSR, insuffisance des moyens pour faire face à l'inclusion systématique, insuffisance du recrutement. L'employeur reste garant de la santé et de la sécurité au travail des personnels de l'Education Nationale.

- Défense du droit au respect des personnels et de leur travail, notamment pendant la crise sanitaire où nous vîmes les collègues littéralement seuls, croulant sous une avalanche de protocoles et de contre protocoles actés à la dernière minute.

Aurélie Lejard,
Déléguée FO à la formation spécialisée (ex-CHSCT)

INCLUSION SCOLAIRE

Force Ouvrière défend vos droits !
Vos conditions de travail et l'enseignement spécialisé !

Depuis plusieurs années, c'est le désarroi face à la solitude, l'insécurité et la violence. Pour de nombreux collègues, ***l'accueil systématique des enfants en situation de handicap avec des troubles du comportement*** dans leur classe est difficile au quotidien. Ils évoquent un sentiment de culpabilité de ne pas parvenir à aider ces élèves en particulier, ni de pouvoir enseigner correctement à l'ensemble de la classe, ni de pouvoir assurer la sécurité des élèves. Parfois c'est toute une classe, voire toute une école qui est perturbée.
La remontée de fiches SST au CHSCT augmente de plus en plus chaque année. Les conditions de travail se dégradent et génèrent du stress, du mal-être, des angoisses, de l'anxiété, des troubles du sommeil, des chocs psychologiques etc…
Nous accompagnons de plus en plus d'équipes en audience auprès de leur IEN. Certains collègues sont en accident de service ou en CLM (congé longue maladie) suite à ces inclusions scolaires systématiques avec lesquelles la hiérarchie laisse les collègues en désarroi total. Les conditions de travail sont intolérables et ingérables.
La scolarisation en milieu ordinaire peut s'avérer bénéfique dans certains cas mais l'inclusion systématique et sans moyen permet au gouvernement, au nom d'une morale entendue partout, d'éviter d'orienter un enfant en fonction du type de handicap, de la difficulté scolaire et éducative et de réaliser de sérieuses économies.
La FNEC FP FO 33 a organisé ces deux dernières années des stages de formation syndicale ouverts à tous les collègues pour connaitre leur droits et leur donner des moyens de résistance face aux dégâts de cette inclusion scolaire systématique et sans moyen.
Le SNUDI FO a toujours revendiqué une orientation et une compensation adaptées au handicap et/ou à la difficulté pour les élèves à besoins particuliers et la création de tous les postes et structures spécialisés à hauteur des besoins.

Tous les enseignants ne sont pas des enseignants spécialisés !
Les classes et les écoles ne sont pas des structures spécialisées !

Face à une situation intenable d'inclusion scolaire :
ne restez pas seuls ! Contactez le SNUDI-FO !

Patrick Mouras, Trésorier

AESH

« Le combat ne fait que commencer ! »

Dans la continuité de l'action entreprise à partir de 2018, nous avons approfondi notre action avec les AESH pour fédérer, défendre et faire entendre leur voix. Pour Force Ouvrière, la réussite des élections professionnelles de décembre 2022 s'inscrit pleinement dans cette dynamique. En effet, **Force Ouvrière est devenue la 1ère organisation syndicale pour les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap et les Assistants d'Education dans l'Académie de Bordeaux.** Avec 25,20 % des voix, la FNEC FP-FO est arrivée en tête du scrutin et obtient deux des six sièges de cette instance académique. Deux représentants AESH de Force Ouvrière siègeront donc dans cette instance et défendront les personnels et porteront leurs revendications.
Le SnudiFO poursuit donc la construction d'un pôle AESH fort pour porter nos revendications et défendre les droits des personnels.

Manifestation nationale AESH, Paris 19 octobre 2020

Au quotidien, durant ces deux années de mandat, ce fût :

- **Faire connaître les droits, recueillir les revendications** par l'organisation de réunions d'informations syndicales, la diffusion de communiqués, guides.
- **Faire respecter les droits existants en intervenant auprès de l'administration et en accompagnant les collègues** : renouvellements de contrats, entretiens professionnels, licenciements abusifs, emplois du temps, quotités, respect des règlementations concernant l'emploi, démission, droit à la mobilité, cumul d'activités, droit de grève, santé et sécurité au travail, paiement des frais de déplacements et de repas.
- **Impliquer** les AESH dans les instances du syndicat. Appuyer la constitution d'un Comité Départemental d'AESH de Gironde avec Force Ouvrière qui a conduit à une manifestation nationale le 19 octobre 2020 à Paris.
- **Diffuser et créer** des pétitions académiques et nationales dénonçant les conditions de travail des AESH et listant les revendications.
- **Revendiquer en audiences à la DSDEN ou au Rectorat** avec des délégations mixtes Professeurs des écoles et AESH : revendiquer, soumettre des cas individuels. Lors de ces audiences ou au sein de groupes de travail, nous avions obtenu par nos revendications lors du précédent mandat la création d'une grille indiciaire et la non corrélation de l'entretien professionnel avec l'avancement de carrière. En 2020, nous avions obtenu l'évolution de cette grille indiciaire (toujours insuffisante), le versement de l'indemnité compensatoire de la CSG.

Nombre de nos revendications demeurent : droit à l'assurance chômage en cas de non volonté de renouvellement de contrat, accord de ruptures conventionnelles, évolution de la grille indiciaire au-delà de l'inflation, augmentation des quotités hebdomadaires à la demande, formation, abandon des Pials et de la mutualisation, obtention d'un statut… **Ce sont les combats à venir !**

Delphine Marin, Déléguée FO au CSASD (ex-CTSD)

LES RYTHMES SCOLAIRES

En 2021, les collègues de Bègles ont contacté le SNUDI FO33 pour exiger le retour à 4 jours sur leur commune. En effet, le Maire utilisant le prétexte de la crise sanitaire, justifiait sa décision de poursuivre le dispositif des 4,5 jours pour les 3 prochaines années. Pour les collègues cette position unilatérale était inacceptable !

S'appuyant sur le combat victorieux du SNUDI FO33 mené avec les collègues d'Eysines en 2019, nous avons, dans un premier temps, organisé une RIS intersyndicale (à laquelle seule la CGT Educ' a accepté de s'associer) le 3 mars 2021, à l'UD de FO, pour organiser la résistance des écoles de Bègles.

S'en est suivie, une pétition (SNUDI FO/ CGT Educ'/Sud) qui a circulé dans toutes les écoles de Bègles pour finalement récolter plus de 100 signatures des enseignants et AESH des 12 écoles béglaises. Les collègues de Bègles, signataires de la pétition, se sont ainsi positionnés clairement pour le retour à la semaine scolaire de 4 jours dès la rentrée 2022.

Enfin, le SNUDI FO33, mandaté par les 100 signataires, a été reçu en audience à la Mairie de Bègles le 21 janvier 2021, pour porter toutes ces pétitions et faire entendre la position des collègues qui exigeaient un rythme scolaire de 4 jours de 6 heures : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Malgré cette puissante mobilisation, la Mairie de Bègles n'a pas cédé. Mais les collègues de Bègles comme ceux de Mérignac et des 8 autres communes de la Gironde qui fonctionnent encore à 4,5 jours (soit 9% des écoles de notre département !), nous ont fait part de leur volonté de se mobiliser encore contre les 4,5 jours. Le SNUDI FO33 se met, bien sûr, à la disposition des collègues de ces écoles pour les aider dans leur combat et a d'ailleurs tenu une réunion spécifique sur ce sujet à l'école Arnaud Lafon en janvier 2023.

Lors du CTSD du 6/09/2022, la DASEN elle-même s'est montrée étonnée qu'il reste encore des communes à 4,5 jours en Gironde ! Alors, en 2023, reprenons le combat des rythmes scolaires et plus que jamais, aidés par le SNUDI FO33, soyons déterminés à faire aboutir la revendication des 4 jours de classe pour tous les élèves sur tout le territoire et l'abrogation des décrets Peillon/Hamon/ Blanquer.

Sophie Ratié et Delphine Marin, *Déléguées FO à la formation continue et initiale*

FONCTIONNAIRES STAGIAIRES

Chaque année, le SNUDI FO33 multiplie les occasions de rencontrer ces nouveaux collègues :

- en participant aux journées d'accueil des Professeurs Stagiaires à la fin du mois d'août pour rencontrer les nouveaux stagiaires et leur distribuer le guide spécial PES,
- en organisant des permanences régulières à l'INSPE de Bordeaux Caudéran et de Mérignac tout au long de l'année, pour diffuser l'information syndicale et répondre aux interrogations des stagiaires qui, pour la plupart, ignorent leurs droits et se trouvent confrontés à la réalité de l'administration et des politiques en cours,
- en visitant directement les PES dans leurs écoles pour recueillir leurs ressentis sur la formation initiale et les problématiques qu'ils rencontrent,

- en les réunissant lors de Réunions d'Information Syndicale spéciales PES et en les accompagnant dans la rédaction de motions pour dénoncer leurs conditions de formation et les difficultés liées à leur double statut Professeur des écoles/ stagiaire,
- en distribuant des tracts d'informations pour les alerter sur leurs droits, les aider dans leurs démarches et leur proposer d'effectuer des calculs concernant les frais de stage et de déplacement, l'indemnité forfaitaire de formation et le reclassement,
- en portant leurs revendications devant la DASEN et le directeur de l'INSPE, lors des Conseils Départementaux de Formation Continue (CDFC) qui se réunissent 2 fois par an,
- en proposant aux stagiaires de signer une pétition en ligne afin d'organiser leur résistance et demander l'annulation de l'oral de titularisation, imposé exceptionnellement en 2021 par le ministre Blanquer,
- en interpellant la DASEN en audience sur les conditions de formation des PES : problématique des EDT instables, surcharge de travail et épuisement des PES, manque de transparence et de bienveillance des jurys de titularisation, manque de temps pour travailler avec leur binôme…
- en organisant des stages « mouvement » pour les conseiller et les accompagner dans leur mouvement et aussi dans les recours pour révision d'affectation ou demande de délégations,

Pour la plupart, les stagiaires ignorent leurs droits et ne savent pas qu'ils peuvent être aidés et accompagnés par le SNUDI FO33. Nous profitons ainsi de toutes ces occasions pour diffuser l'information syndicale et répondre aux interrogations de ces collègues.

Cindy Garcia, *Déléguée FO à la formation spécialisée (ex-CTSD)*

CRISE SANITAIRE : DEFENSE DU STATUT

Protocoles sanitaires : ordres et contre-ordres ! FO a soutenu et accompagné tous les personnels épuisés par les injonctions pour faire face à la crise sanitaire : protocoles successifs inapplicables et absurdes, charge de travail pour les directeurs, travail à distance et non statutaire, gestion de la suspension de l'accueil des élèves ou encore des familles qui refusent le port du masque, mais aussi des tests salivaires etc... Des injonctions qui ont amené les collègues à dénoncer leurs conditions de travail au travers des fiches SST par exemple, et qui ont abouti à des accidents de service, de nombreux arrêts maladie, voire des changement de carrière...

Des masques FFP2 demandés inlassablement… Alors que les masques FFP2 ont toujours été les seuls reconnus par le code du travail comme étant réellement protecteurs, notre employeur n'a jamais accepté de nous en fournir malgré nos inlassables et nombreuses demandes.

A défaut de masques FFP2, nous aurons eu des masques DIM... Toxiques ! Après l'annonce de la dangerosité des masques DIM, FO a lancé une procédure d'alerte pour demander également une enquête sur la dangerosité potentielle des masques en tissu « Corele ». Nous avons également exigé le retrait de tous les masques DIM.

Accompagnement des collègues vulnérables. FO a informé tous les collègues sur la possibilité de se mettre en Autorisation Spéciale d'Absence (en cas de risques liés au COVID pour eux-mêmes ou leurs proches) conformément à la décision du conseil d'Etat, et a mis l'administration face à ses responsabilités afin que chaque collègue y ayant droit puisse en bénéficier. Concernant le jour de carence en cas d'arrêt maladie COVID, notre syndicat a dénoncé la nécessité de passer par la plate-forme « Améli » afin d'éviter d'avoir un jour de retrait de salaire. Ce qui était problématique en raison du secret médical qui n'était plus respecté.

Pour le respect de la liberté de chacun ! Outre la mobilisation contre le « pass sanitaire » où il était question de réduire les libertés personnelles, FO s'est battue aux côtés des collègues soumis à l'obligation vaccinale et suspendus de manière brutale et injustifiée. Suite à notre obstination et nos demandes de réintégration immédiate, réitérées, dans des instances diverses et par le biais d'audiences, de courriers, de pétitions... Victoire : au moins l'une d'entre eux s'est vue réintégrée !

Scandale des tests salivaires dans les écoles ! Non seulement les collègues se sont vus imposer l'organisation des tests salivaires dans les écoles, mais c'étaient ensuite la sécurité sociale qui payait et les laboratoires privés qui encaissaient ! FO a dénoncé la volonté d'un passage en force tendant à modifier, sous couvert de protocole sanitaire et d'état d'urgence, les statuts et les missions des personnels. Le SNUDI FO a également écrit au DASEN pour s'offusquer du reste à charge de 1€ pour les personnels qui se faisaient dépister sur leur lieu de travail !

Pour la création de postes, pas pour la fermeture des classes et des écoles… Finalement la crise sanitaire aurait été beaucoup moins violente si les conditions de travail n'étaient pas déjà à ce point déplorables avant même le début de cette crise. FO n'a eu de cesse, et continue inlassablement, de pointer les problèmes de remplacement, le recours aux contractuels, l'appel aux jeunes retraités mais aussi les classes surchargées qui accentuent la promiscuité et les risques de contagion ainsi que les brassages inévitables d'élèves. Alors que nous exigeons un recrutement massif de personnels sous statut et d'abonder les listes complémentaires aux concours, au lieu de cela, les suppressions de postes ont encore été maintenues à la rentrée 2021, à la rentrée 2022 et sont de nouveau prévues pour la rentrée 2023. **FO l'a toujours revendiqué durant cette crise sanitaire : plus de postes, moins d'élèves par classe, des possibilités de remplacement effectives.... Et non fermer les classes et les écoles !**

A coup de 49-3, le Ministre Ndaye prépare une véritable saignée dans les écoles

Le comité technique ministériel (CTM) s'est réuni le 13 décembre pour décider de la répartition des 2 000 postes d'enseignants supprimés par M. Ndiaye et ce gouvernement en utilisant l'article 49–3 ; le budget de l'Education nationale et ses 2 000 suppressions de postes n'ont ainsi pu être débattus ni votés par les députés.

Pour les écoles de Gironde :
0 + 0 = la tête à Toto

Aucune création de postes dans le 1er degré dans notre département : Alors que les classes sont déjà surchargées, les services administratifs débordés, partout les remplaçants manquent, les postes de RASED et les places en établissements sociaux et médico–sociaux se réduisent comme peau de chagrin. De plus, c'est bien le manque de postes qui amène la DASEN à refuser les disponibilités, temps partiels, détachements etc… Contrainte de devoir faire fonctionner la boutique avec les fonds de tiroir ! La rentrée prochaine s'annonce donc tout aussi chaotique !

Un premier « groupe de travail » est convoqué à la DSDEN mardi 28 février. FO y siègera et sera aux côtés des personnels, parents et élus qui refusent les fermetures de classes et exigent des ouvertures !

SNUDI 33 FO FNEC FP

ENQUETE CARTE SCOLAIRE

Préparation du Comité Social d'Administration Spécial Départemental-
CSASD (ex-CTSD)

Instances dans lesquelles la DASEN de Gironde présente ses projets de carte scolaire pour la rentrée à venir : ouvertures et fermetures de classes. Si votre école est menacée par une fermeture ou nécessite une ouverture, renvoyez au syndicat (snudifo33@yahoo.fr) cette enquête le plus en amont possible pour intervention des délégués FO.

FO défendra, comme les années précédentes, tous les dossiers qui lui seront confiés.

Contactez vos délégués FO au CSASD
17 quai de la Monnaie - 33 080 Bordeaux cedex
snudifo33@yahoo.fr
Camille TASTET 06 78 91 47 94 MARIN Delphine 06 86 77 99 82

Calendrier 2023
GT : Mardi 28 février
CSASD : Jeudi 2 mars
CSASD d'ajustement : Jeudi 29 juin
CSASD de rentrée : Mardi 5 septembre

Dès maintenant, remplissez et faites nous remonter l'enquête carte scolaire FO pour que nous puissions défendre la situation de votre école

Nom de l'école		Collègue à contacter pour le suivi du dossier :	
Commune		Nom – Prénom	
Circonscription		Tel (portable)	
Segment	REP REP+ Rural RPI Aucun	Mail (perso)	
Type	Maternelle Elémentaire Primaire	Fonction dans l'école	

Situation	actuelle	prévisionnelle	Composition des classes	actuelle	prévisionnelle
Nb d'élèves dans l'école :			*Exemple : CP/CE1*	*12 + 14 = 26*	*12 + 16 = 28*
Nb de classes dans l'école :					
Nb d'élèves en ULIS :					
Nb d'ULIS dans l'école :					
Nb de classes de GS dédoublés :					
Nb de classes de CP dédoublés :					
Nb de classes de CE1 dédoublés :					
Votre école a-t-elle déjà été récemment en mesure de carte scolaire ?					
Quels sont les arguments en faveur de votre demande *(évolution démographique, constructions...)* ?					
Si maternelle. Quelle est la situation des élèves de 2 ans dans votre école ? *(Nb d'inscrits au 1er septembre, nb de refus)*					
N'hésitez pas à ajouter toutes les observations que vous jugerez utiles pour la défense de votre école :					

MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL 2023
Professeur des écoles de la Gironde

Le mouvement départemental étant une véritable usine à gaz : *vœux groupes assimilés/autres, vœux simples, vœux MOB …)* Le SNUDI-FO33 est à votre disposition avant et pendant la période de saisie des vœux, pour vous expliquer le fonctionnement du mouvement, vérifier vos vœux…

STAGES DE FORMATION SYNDICALE

BORDEAUX

Conseils, suivis, infos : connaître ses droits pour les défendre et résister !

- Comment fonctionne l'algorithme du mouvement ?
- Les nominations d'office : comment les éviter, quels recours ?
- Quels sont les éléments qui constituent le barème ?
- Quels sont les différents types de postes proposés au mouvement ?
- Les priorités (RQTH, mesure de carte scolaire, profilage) ?
- Qu'est-ce qu'un poste à profil, un poste avec servitude ?

…. et toutes vos questions…

Calendrier 2023

⇒ Publication de la circulaire départementale : début mars

⇒ Saisie des vœux du 3 au 13 avril *(attention : vacances scolaires à partir du 8 avril)*

⇒ Résultats : lundi 5 juin

Venez rencontrer vos délégués FO et préparer votre mouvement avec eux
Autorisation d'absence de droit, rémunérée
à l'Union départementale Force Ouvrière de BORDEAUX
(17 quai de la Monnaie – Tram C/D– Arrêt St Michel).

⇒ **Mardi 28 mars**

⇒ **Mercredi 29 mars**

⇒ **Vendredi 31 mars**

⇒ **Mardi 4 avril**

⇒ **Mercredi 5 avril**

⇒ **Jeudi 6 avril**

Choisir une date parmi les six proposées—Les stages se tiennent sur une journée de 9h30 à 16h

UTILISEZ CE DROIT : Le congé de formation syndicale sur temps de travail est un droit pour tout fonctionnaire, titulaire ou contractuel (12 jours par an). **Ces journées sont rémunérées, aucune perte de salaire.** C'est l'occasion de se retrouver et d'échanger librement avec le syndicat. Comme plus de 200 collègues réunis l'an passé : inscrivez-vous aux stages FO.

INSCRIVEZ-VOUS : par mail à snudifo33@yahoo.fr ou en scannant ce QR code. Suite à votre inscription, nous vous adresserons la convocation à envoyer à votre IEN. Attention, la demande doit être adressée à la hiérarchie au moins un mois avant le début du stage. *(Nb : nous contacter si hors délais)*

S'inscrire ICI

Syndicat Force Ouvrière des professeurs des écoles, Psy-EN et AESH du 1er degré - section de la Gironde
snudifo33@yahoo.fr — 06 75 01 20 51
17 quai de la Monnaie — Tram C/D, Arrêt St Michel — 33 080 Bordeaux Cedex

Novembre 2022	
Lundi 7	Bureau départemental du syndicat
Mardi 8	CTSD FNEC FP FO 1er et 2d degrés
	CHSCT
	Commission départementale Action Sociale
	CDAS 33
	RIS AESH - Collège Jean Zay Biganos
Mercredi 9	Accompagnement collègue DSDEN
	Permanence/RIS au local
Jeudi 10	CHSCT
	Tournée d'écoles sur Pessac
	RIS AESH - Collège Pont de la Maye Villenave d'ornon
Lundi 14	RIS - St Caprais de Bordeaux école élémentaire
	RIS - Tizac De Curton école maternelle
	RIS - St Vivien De Médoc école primaire
	RIS - Floirac école élémentaire J. Jaurès
	RIS - Laruscade école élémentaire Manon Cormier
	RIS AESH - Collège Mandel Soulac sur Mer
	Accompagnement collègue IEN Blaye
Mardi 15	CDEN FNEC FP FO 1er et 2d degrés
	RIS - Le Taillan De Medoc école maternelle Pometan
	RIS - Cenon école élémentaire Van Gogh
	RIS - Lanton école maternelle G. Brassens
Mercredi 16	Permanence/RIS au local
Jeudi 17	Commission Exécutive du syndicat
Vendredi 18	Permanence stagiaire à l'INSPE de Caudéran
	RIS—école élémentaire Albert Camus—Lormont
	Tournées des écoles
Samedi 19	Montée à Paris manifestation en défense les lycées pros
Lundi 21	Stage : Faire valoir ses droits aux frais de déplacement
	Bureau départemental du syndicat
Mardi 22	RIS AESH - Collège Montesquieu La Brède
Mercredi 23	Permanence/RIS au local
Jeudi 24	RIS - Bordeaux Centre maternelle Beck
	RIS - Saint Etienne De Lisse école primaire
	RIS AESH - Collège Chante Cigale Gujan Mestras
Vendredi 25	Permanence stagiaire à l'INSPE de Caudéran
	Audience du SNUDI FO avec la DASEN
	Visite école Paul Bert élémentaire
	RIS - St Symphorien école primaire
Lundi 28	Groupe de travail Inclusion Scolaire
	RIS AESH - Collège Val de Saye St Yzan de Soudiac
Mercredi 30	Bureau FNEC FP FO spécial élections professionnelles
	Permanence/RIS au local
Décembre 2022	
Jeudi 1	RIS école primaire—Camarsac
	Conseil médical
	Ouverture du vote : Elections pro 2022
Lundi 5	Bureau départemental du syndicat
Mardi 6	Accompagnement collègue IEN Blaye
Mercredi 7	Permanence/RIS au local
	Commission Exécutive du syndicat "Spéciale élection"
Jeudi 8	Clôture du vote : Elections pro 2022
Vendredi 9	Accompagnement collègue DSDEN

Lundi 12	Commission Exécutive du syndicat
Mardi 13	Tournées des écoles
	Conseil National du syndicat
Mercredi 14	Accompagnement collègue DSDEN
	Permanence/RIS au local
	Conseil National du syndicat
Jeudi 15	Stage syndical : Connaître ses droits à la mobilité
Janvier 2023	
Mercredi 4	Permanence/RIS au local
Jeudi 5	Bureau départemental du syndicat
	CDFC 33
	Accompagnement collègue IEN Langon
Vendredi 6	CAPD 33
Lundi 9	Commission Exécutive du syndicat
	Accompagnement collègue IEN Pessac
Mardi 10	Bureau FNEC FP FO
	CDAS 33
	Stage syndical "Droits et obligations du fonctionnaire"
Mercredi 11	Groupe de travail Mobilité 1er degré au Rectorat
	Permanence/RIS au local
Jeudi 12	RIS école élémentaire Albert Camus - Talence
	RIS école élémentaire St Laurent du Médoc
Vendredi 13	Comité Général de l'UD
	Commission Exécutive du syndicat
Lundi 16	RIS école élémentaire Gajac - Saint Médard en Jalles
	RIS école maternelle Vayres - Blaye
	RIS école élémentaire Paul Bert - Sainte Foy la Grande
	Accompagnement collègue IEN Pessac
	RIS école élémentaire Raymond Poincaré - Bordeaux
	Bureau départemental du syndicat
Mardi 17	RIS école maternelle Buisson - Bègles
	RIS école primaire - Le Temple
Mercredi 18	Accompagnement collègue IEN Pessac
	Permanence/RIS au local
Jeudi 19	Journée de Grève contre la réforme des retraites
Vendredi 20	RIS école élémentaire Beaugency - Lesparre
	RIS école élémentaire Arnaud Lafon - Mérignac
Lundi 23	Accompagnement collègue IEN Bordeaux centre
	RIS école maternelle Rive Droite - Salles
	Bureau départemental du syndicat exceptionnel
Mercredi 25	AG intersyndicales de secteur "Retraites" : Biganos, Blaye, Bordeaux, Cenon, Langon, Lesparre, Libourne, Mérignac
Jeudi 26	CTSD 33
	Bureau national du syndicat
Vendredi 27	Bureau national du syndicat
Lundi 30	Bureau départemental du syndicat
Mardi 31	Journée de Grève interpro contre la réforme des retraites

EXTRAITS DE L'INTERVENTION DE CLÉMENT POULLET

Secrétaire Général de la FNEC-FP-FO

XXVème Congrès Confédéral de la CGT-Force Ouvrière, Rouen, 2022

« Je vous apporte le salut fraternel des Syndicats qui m'ont mandaté et de la Fédération de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière.

De nombreuses libertés individuelles et collectives ont été remises en cause. (…)

Le nouveau ministre a un penchant pour la discrimination positive ou pour l'égalité des chances. A Force Ouvrière, nous sommes pour l'égalité des droits. La discrimination positive, c'est ce que Macron a mis en place à Marseille avec ses « écoles laboratoires ». C'est l'école des territoires, qui impose aux personnels le fonctionnement des établissements privés il faut passer sous les fourches caudines du projet d'école de quartier, communautaire et dérogatoire.

L'École laïque, c'est l'École de la République, c'est l'école de la Commune : c'est notre bien commun.

Lorsque monsieur N'Diaye nous explique que le Baccalauréat serait « *un vestige du passé* », il se fait l'exécutant du patronat et des actionnaires, qui exigent de l'État de remplacer les diplômes acquis par des compétences définies au bon vouloir des employeurs. Il leur faut toujours plus baisser le coût du travail, il leur faut des apprentis pas chers et non plus des jeunes qualifiés en droit d'avoir un vrai travail, un vrai salaire.

Voilà pourquoi, le ministre N'Diaye refuse le statut pour les AESH, dont des dizaines de milliers vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté.

Son programme, c'est celui de la privatisation de l'École et la fin des statuts et des programmes. C'est l'adaptation de l'École aux besoins du capital financier...

Au prétexte de privilégier l'apprentissage, le Lycée Professionnel est aujourd'hui dévalorisé, et il risque de subir le même sort qu'a connu l'AFPA, qui est aujourd'hui en très grande difficulté du fait de sa mise en concurrence avec toutes sortes de producteurs de formation et du fait du désengagement de l'État. La Confédération Force Ouvrière a eu raison de ne pas signer « *l'Accord-cadre national interprofessionnel sur la formation professionnelle* ».

Nous ne voulons pas de leurs certificats de compétences. Nous voulons le maintien d'une École qui instruit et qui délivre des qualifications, comme nous voulons le maintien de tous nos Hôpitaux, de tous nos Services publics et de tous les acquis issus de 1945. Nous voulons le maintien du Statut général. Nous ne voulons pas travailler jusqu'à 65 ans. Nous voulons revenir aux 60 ans, nous voulons le maintien de tous les régimes, le régime général, les régimes spéciaux et le Code des Pensions civiles et militaires.

Nous ne voulons pas d'une marginalisation de la Sécurité Sociale au profit du bon vouloir budgétaire de l'État et du marché lucratif des assurances de toute nature. (...)

Nous revendiquons l'abandon de l'expérimentation Macron, à Marseille comme ailleurs !

Nous réaffirmons notre attachement aux diplômes nationaux ouvrant droit à des qualifications reconnues dans les Conventions collectives. Le Baccalauréat doit rester le 1er grade universitaire permettant de s'inscrire à l'Université ou dans la filière de son choix. Nous revendiquons l'abandon de « ***Parcoursup*** » et du « ***Service National Universel*** ».

Nous réaffirmons la place de la « ***loi 1905 sur la Séparation des Églises et de l'État*** », que le gouvernement entend réviser au nom de la lutte contre le séparatisme.

L'enseignement dû aux élèves ne dépend pas d'une majorité politique mais du savoir. Le statut qui protège les personnels doit être respecté.

Nous sommes des partisans de la laïcité et du « ***Serment de Vincennes de 1960*** »: les fonds publics doivent être réservés à la seule École publique. Nous réaffirmons notre exigence de l'abrogation de la loi « ***Debré-Guermeur de 1959-1977*** » et de toutes les lois anti-laïques.

Clément Poullet - Rouen, Juin 2022

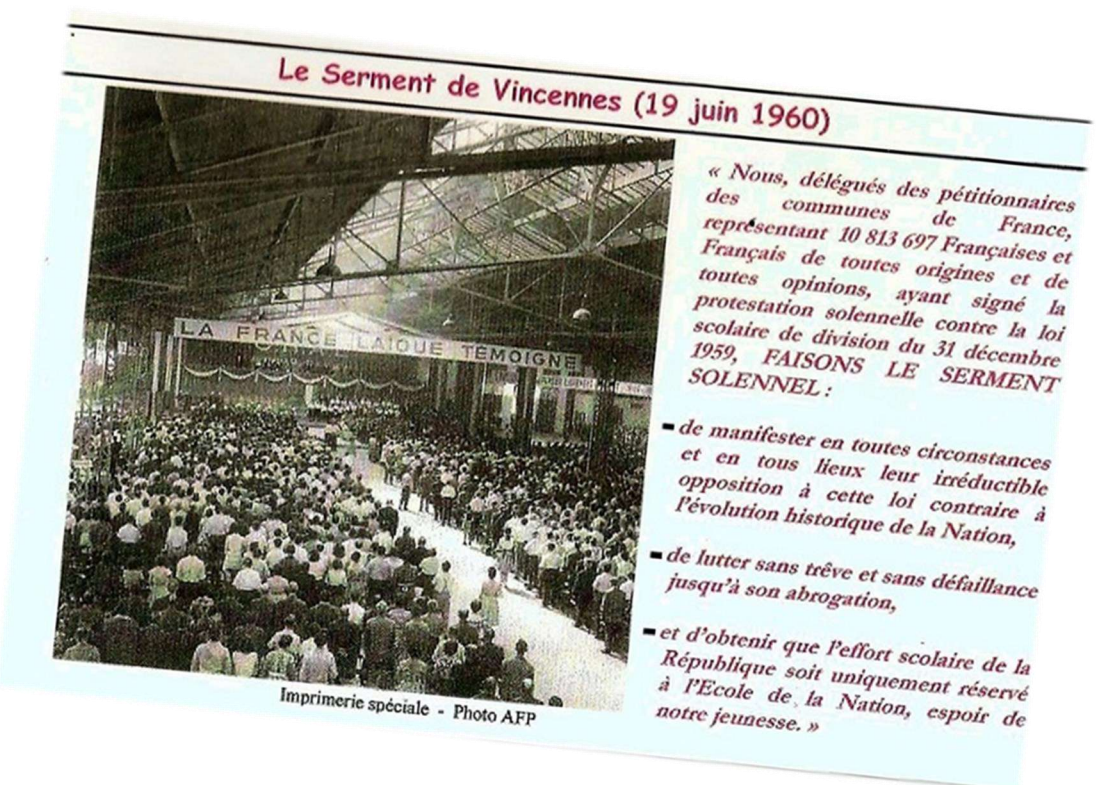

Correspondants SNUDI FO 33

Arcachon-Nord	BODIER	Benjamin	06 31 27 72 49	*benjamin.bodier@gmail.com*
	CLOS	Laetitia	06 74 86 09 24	*laetitia5434@gmail.com*
	GROCQ	Xavier	07 70 64 24 86	*xavgroc@hotmail.com*
Arcachon-Sud	BALESTE	Véronique	06 71 71 86 06	*vbaleste@wanadoo.fr*
	PENA	Laure	06 88 50 00 40	*laurepena@msn.com*
	PHILIPPO	Olivier	06 88 63 60 53	*olivierphilippo@yahoo.fr*
Bègles-Floirac	ANNE	Corinne	06 32 97 04 86	*canne4@gmail.com*
	COUDROY	Aurélie	06 61 96 53 81	*a.coudroy@gmail.com*
	TASTET	Camille	06 78 91 47 94	*tastet.camille@orange.fr*
Blaye	DOS REIS	Antony	06 50 79 27 83	*antonydos@hotmail.fr*
Bordeaux-Bouscat	GRUSS	Franck	06 61 38 41 01	*franckgruss1964@gmail.com*
Bordeaux-Centre	FOURNIER	Fanny	06 68 39 68 15	*fannyff@hotmail.fr*
	JORDAN ROMIER	Stéphanie	06 09 16 03 58	*stephanie.romier@orange.fr*
	MARIN	Delphine	06 86 77 99 82	*marin.delphine@gmail.com*
	MOURAS	Patrick	06 15 39 61 06	*patmouras@hotmail.com*
Bordeaux-Mérignac	CAUBET	Dominique	06 07 96 72 33	*d.caubet@free.fr*
Entre-Deux-Mers	SARDOS	Bruno	06 38 74 44 67	*bruno.sardos@cegetel.net*
Gradignan	SEBASTIANI	Éric	06 38 03 65 33	*caboulot33@gmail.com*
La Réole	RATIE	Sophie	06 60 13 17 86	*sophie-pertuze@wanadoo.fr*
Langon	BARADEL	Thierry	06 87 11 51 46	*th.baradel@orange.fr*
	BERARD	Guillaume	06 26 45 60 78	*guillaumeberard33@gmail.com*
	GRAVIER	Ophélie	06 52 74 24 93	*ophelie.gravier@gmail.com*
Lesparre-Médoc	GRIMAULT	Christine	07 50 48 84 94	*grimaultch@aol.com*
Libourne 1	LEJARD	Aurélie	06 75 01 59 03	*lilie545@hotmail.com*
	SARDOS	Bruno	06 38 74 44 67	*bruno.sardos@cegetel.net*
Libourne 2	GEY	Aline	06 84 65 33 89	*aline.snudifo@gmail.com*
	LEJARD	Aurélie	06 75 01 59 03	*lilie545@hotmail.com*
Lormont	GRUSS	Franck	06 61 38 41 01	*franckgruss1964@gmail.com*
Pessac	PETIT	Michel	06 88 55 11 05	*michelpetit33700@yahoo.fr*
St-André-De-Cubzac	LOMBARDY	Frédéric	06 67 27 36 48	*fredericlombardy82@hotmail.fr*
St-Médard-En-Jalles	GRUSS	Franck	06 61 38 41 01	*franckgruss1964@gmail.com*
	MOUNIER	Caroline	06 67 40 59 52	*caroline.fialeix@gmail.com*
	PEREZ DE SAN ROMAN	Martine	06 95 82 60 52	*martine.perezdesanroman@gmail.com*
Sud-Médoc	FERNANDEZ	Frédéric	06 60 46 37 79	*kundera21@hotmail.fr*
	FERNANDEZ	Marlène	06 75 01 20 51	*marlenepaulmier@gmail.com*
Sud-Entre-Deux-Mers	ACCOU	Valérie	06 50 48 76 25	*accouvalerie@hotmail.fr*
	BRUNEAU	Christine	06 63 02 25 36	*christine.bruneau47@gmail.com*
	MAGNIER	Léa	06 48 64 11 56	*magnier.lea33@gmail.com*
	RATIE	Sophie	06 60 13 17 86	*sophie-pertuze@wanadoo.fr*
	RIBES	Claire	06 63 73 06 49	*claireret@gmail.com*
Talence	EYHERALDE	Dominique	06 08 93 25 16	*dominique.eyheralde@wanadoo.fr*
	GARCIA	Cindy	06 03 36 51 29	*cindy-garcia@hotmail.fr*
ASH Est et Ouest	DOS REIS	Antony	06 50 79 27 83	*antonydos@hotmail.fr*
AESH	FOUQUET	Mélanie	06 81 64 16 93	*mela.fouquet@orange.fr*
	GIRARDOT	Fabienne	06 99 45 75 30	*fabiennegirardot@live.fr*
PE stagiaires	MARIN	Delphine	06 86 77 99 82	*marin.delphine@gmail.com*
	MOUNIER	Caroline	06 67 40 59 52	*caroline.fialeix@gmail.com*
	RATIE	Sophie	06 60 13 17 86	*sophie-pertuze@wanadoo.fr*
Retraités	BAQUE	Christian	06 75 01 17 81	*christianbaque@wanadoo.fr*
	LABEYRIE	Marc	06 28 07 55 67	*marc.labeyrie@free.fr*
	LEGER	Francis	07 78 79 92 09	*f.leger@hotmail.fr*
	LESCOUTE	Marie	06 73 88 62 90	*marielesc4@gmail.com*

SNUDI 33 FO FNEC FP

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2023

Pour les camarades syndiqués en 2022

17 quai de la Monnaie 33080 Bordeaux Cedex—tel : 05 57 95 07 61

Courriel : snudifo33@yahoo.fr - **Site internet** : https://www.snudifo33.fr/

Chaque adhérent bénéficie d'un crédit d'impôt de 66 % du montant de sa cotisation : attestation fiscale envoyée avec la carte d'adhésion.

La cotisation SNUDI FO 33 fonctionne à l'année civile et l'engagement est pour l'année entière jusqu'au 31/12/2022.

Les syndiqués FO sont membres de droit de l'AFOC, association de consommateurs Force Ouvrière.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Snudi Fo 33 Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant par mail : snudifo33@yahoo.fr

Nom d'usage :_____ Prénom :_____

Nom de jeune fille :_____ Date de naissance :_____

Adresse postale _____CP :_____Ville_____

E-mail personnel *(pas académique)*:_____@_____ Tel : _____

Fonction							PE *: grade*	AESH *:*
☐ AESH	☐ Adjoint maternelle	☐ ZIL	☐ ULIS	☐ PSY EN	☐ Contractuel alternant	☐ Retraité	☐ classe normale	☐ CDD
☐ Directeur	☐ Adjoint élémentaire	☐ BD	☐ SEGPA	☐ CPC	☐ Contractuel enseignant	☐ Disponibilité	☐ hors classe	☐ CDI
☐ Stagiaire	☐ Adjoint cl. dédoublées	☐ TRS	☐ IME/ITEP	☐ RASED	☐ Autre :……..……..	☐ Congé parental	☐ classe exceptionnelle	Depuis le :……

Echelon (PE)/Niveau (AESH): …… depuis le:…… Quotité de service (temps partiel) :…… % *(cotisations à calculer au prorata)*

Nom, adresse de l'établissement d'exercice :……

Echelons /niveau		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
AESH	/an /mois	48 € ***4 €***				54 € ***4,5 €***				60 € ***5 €***		
Contractuels	/an /mois	102 € ***8.5 €***				108 € ***9 €***				120 € ***10 €***		
PE Cl. normale	/an /mois	138 € ***11.50 €***	159 € ***13.25 €***		162 € ***13.50 €***	168 € ***14 €***	174 € ***14.50 €***	180€ ***15 €***	192 € ***16 €***	204 € ***17 €***	222 € ***18.50 €***	240 € ***20 €***
PE Hors classe	/an /mois	204 € ***17 €***	222 € ***18.50 €***	246 € ***20.50 €***	252 € ***21 €***	258 € ***21.50 €***	270 € ***22.50 €***	288 € ***24 €***	**POUR TOUS LES ADHÉRENTS : 66% du montant de la cotisation déductible des impôts 2022**			
PE Cl. Except.	/an /mois	252 € ***21 €***	264 € ***22 €***	282 € ***23.50 €***	300 € ***25 €***	318 € ***26.50 €***	336 € ***28 €***	348 € ***29 €***				
Retraités	/an /mois	Pension jusqu'à 1500€ 105 € ***8.75 €***		Pension de 1500€ à 2000€ 126 € ***10.5 €***			Pension de plus de 2000 € 150 € ***12.50 €***		***Disponibilité, Congé Parental, etc*** 78 € ***6.5 €***			

Le montant de ma cotisation s'élève à : _____€

☐ Je règle ma cotisation avec _____ chèques à l'ordre du SNUDI FO 33 . Je peux faire autant de chèques qu'il reste de mois pour finir l'année civile. Je note les mois d'encaissement souhaités au dos.

☐ Je règle ma cotisation par prélèvements automatiques. Ma cotisation sera divisée en autant de mois qu'il reste pour finir l'année au jour de mon adhésion. Je n'oublie pas de remplir le mandat ci-dessous et de joindre un RIB.

LES ENCAISSEMENTS DES CHEQUES ET LES PRELEVEMENTS ONT LIEU LE 1er JEUDI DE CHAQUE MOIS.

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) **SNUDI FO 33** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **SNUDI FO 33**

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

SNUDI FO

Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : FR40ZZZ008408

Débiteur :

Votre Nom

Votre Adresse

Code postal Ville

Pays

Créancier :

Nom **SNUDI FO 33**

Adresse **17 quai de la monnaie**

Code postal **33080** Ville **BORDEAUX CEDEX**

Pays **France**

IBAN

BIC

Paiement : [x] Récurrent/Répétitif [ ] Ponctuel

A :

Le :

Signature :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter tous les champs du mandat.